

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide Question écrite n° 116654

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, sur la question problématique du suicide chez les jeunes adolescents. En effet, chaque année ce sont 1 200 décès imputables au suicide chez les jeunes qui sont recensés, soit la deuxième cause de mortalité pour cette classe d'âge après les accidents de la route. Par ailleurs, il convient de noter que nous enregistrons chaque année près de 40 000 tentatives de suicides chez les adolescents. Au regard de ces chiffres alarmants et alors que l'actualité de ces dernières semaines a malheureusement été marquée par un nombre de suicides très important touchant notamment des enfants de neuf à treize ans, il souhaite connaître les orientations que le Gouvernement entend donner à la politique de prévention du suicide chez les jeunes.

Texte de la réponse

Le suicide des jeunes constitue un sujet constant de préoccupation des pouvoirs publics qui se trouvent interpellés par la nature même d'un phénomène qui conduit des jeunes voire des très jeunes à passer à l'acte. Avec 1 000 décès par an, le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes après les accidents de la route. En 2009, selon l'INSERM, 37 suicides d'enfants de moins de guatorze ans ont été répertoriés en France métropolitaine et 526 chez les 15-24 ans. Même si chacun s'accorde à reconnaître l'importance des facteurs psychologiques tels que l'indifférence ressentie ou encore l'isolement vécu, les raisons qui expliquent ces gestes demeurent complexes et multiples. Dans ce cadre, la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative a confié fin janvier 2011 au professeur Boris Cyrulnik une mission d'étude destinée à éclairer sur les mécanismes qui peuvent pousser un jeune à se donner la mort et à apporter des pistes d'action pour éviter de tels drames. Le rapport du professeur Cyrulnik intitulé « Quand un enfant se donne la mort, attachement et sociétés » lui a été remis le 29 septembre. Ce rapport, qui ne traite pas de la question de la prise en charge sanitaire (psychiatrie, médicaments..), constitue une contribution à la compréhension d'un phénomène qui ne saurait laisser personne indifférent. Il s'appuie sur une approche pluridisciplinaire mêlant neurobiologie, biochimie, psychologie, sociologie et autres disciplines qui permet d'éviter le piège de la causalité unique et le risque de stigmatisation qui pourrait lui être associé. En effet, il est important que ce travail serve à tous ceux qui entourent les enfants (familles, équipes éducatives, associations) sans culpabiliser qui que ce soit. C'est pourquoi la secrétaire d'État a souhaité qu'il fasse l'objet d'une large diffusion afin de sensibiliser l'opinion publique, et ce au-delà des seuls chiffres qui concernent les actes par eux-mêmes. Il a naturellement vocation à alimenter le programme national d'actions contre le suicide auquel contribuent plusieurs ministères dont le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Le traitement interministériel de la problématique du suicide devrait permettre d'agir efficacement en termes de prévention, en particulier en ce qui concerne les jeunes enfants, et de prise en charge. Les préconisations du professeur Boris Cyrulnik seront expertisées par le comité de pilotage du programme d'actions contre le suicide afin qu'elles puissent alimenter le programme national interministériel d'actions contre le suicide auquel contribuent plusieurs ministères dont le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Le traitement de la problématique du

suicide fera l'objet prochainement d'une réunion interministérielle pour arrêter des mesures permettant d'agir efficacement en termes de prévention, en particulier en ce qui concerne les jeunes enfants, et de prise en charge.

Données clés

Auteur : M. Alain Marty

Circonscription: Moselle (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 116654

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative Ministère attributaire : Jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 août 2011, page 8705

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13703